

- CONTRAT DE PARTICIPATION AU PROGRAMME-

Entre les soussignés :

1) Mathilde MIGNON, neuropsychologue

Numéro ADELI: 21.93.0284.1 / Numéro SIRET: 50792595600033

2) Le cocontractant ci-après désigné le parent:

Nom:

Prénom:

est conclu le présent contrat.

Article I Objet:

En exécution du présent contrat, Mathilde MIGNON s'engage à organiser auprès de votre enfant le programme "Confiance en soi et Gestion des émotions".

Article II Objectifs et contenu du programme :

Ces ateliers visent à aider les enfants à mieux se connaître, à développer et maintenir une image de soi plus positive, à mieux gérer leurs émotions, en particulier l'anxiété, tout en adoptant parallèlement des comportements plus positifs et adaptés dans les relations qu'ils entretiennent avec les autres.

L'objectif global de ces ateliers est en somme le mieux-être personnel et dans les rapports aux autres.

Différentes thématiques sont abordées au cours des ateliers: conscience de soi, estime de soi, empathie pour les autres, identification et gestion des émotions, gestion du stress, affirmation de soi et communication efficace.

Chaque séance se déroule selon une alternance de temps entre apports théoriques ("neuroéducation"), apports pratiques (techniques, stratégies...), activités individuelles ou en groupe, mises en situation, échanges/discussions.

Article III Organisation du programme

La durée du programme est fixée à 10 heures environ, à réajuster éventuellement en fonction du rythme et de l'avancée du groupe. Le programme se déroule en petit groupe, en présentiel au cabinet.

Il est organisé à travers 8 séances d'1h15, le mercredi matin de 9h à 10h15, et intègre également un point de communication aux parents, en visio, organisé en fin de parcours.

Séance 1: 01 décembre

Séance 5: 12 janvier

Séance 2: 08 décembre

Séance 6: 19 janvier

Séance 3: 15 décembre

Séance 7: 26 janvier

Séance 4: 05 janvier

Séance 8: 02 février

+ Point de communication aux parents: jeudi 03 février, en visio, de 20h30 à 22h

Article IV Délai de rétractation

Le parent est informé qu'il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours, à compter de la date de la conclusion du présent contrat, mais en respectant bien un délai de 8 jours maximum avant le début du programme (soit une annulation possible jusqu'au 24 novembre 2021).

Aucune somme ne peut être exigée du parent qui a exercé son droit de rétractation dans les délais prévus.

Article V Interruption du programme

En cas de cessation anticipée du programme du fait de l'abandon de celui-ci par le parent pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité du coût de la formation est due.

Par ailleurs, une séance manquée n'est pas remboursable.

Article VI Règlement d'honoraires

Le prix du programme est fixé à 330 € pour la totalité du programme, le point de communication avec les parents inclus.

Le parent s'engage à payer la totalité du programme dès confirmation de son inscription. Le paiement est à prévoir par RIB ou par chèque à l'ordre de Mathilde MIGNON.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de ce contrat, et les accepte.

Fait en double exemplaire, à le / /

Mathilde MIGNON



Nom et prénom du parent + signature précédée
"Lu et et approuvé"